

#lepl2214 from [[CM3 - Droits de propriété intellectuelle]]

Protection des variétés de plante comme les fleurs, arbres, fruits, légumes, céréales qui sont : 1. Distinct (diffère significativement des autres plantes) 2. Uniforme (résultat identique pour chaque plante) 3. Stable (apparaît systématiquement) 4. Nouveau (pas déjà connu) Exemple: la pink lady est une variété créée

On peut le faire au “Community Plant Variety Office” à Angers. On peut protéger pour 25 ans (30 pour le vin et les arbres).